



**B2B BANQUE
SERVICES DE
VALEURS MOBILIÈRES**

Demande d'ouverture d'un compte d'investissement B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc.

**Utiliser cette demande pour les comptes de
placement suivants :**

- **Individuel**
- **Copropriétaires**
- **Propriétaires en commun**
- **En fiducie pour (fiducie informelle)**
- **Succession**
- **Société par actions**
- **Organisme sans personnalité morale**
- **Fiducie formelle**

Y compris les comptes
collectifs

Note importante concernant la protection de vos renseignements personnels

Nous nous engageons à protéger votre vie privée et à faire preuve de la plus grande discrétion dans le traitement des informations personnelles que vous nous confiez. Veuillez lire attentivement et signer la section relative à la protection des renseignements personnels contenue dans la présente demande, qui décrit la manière dont nous recueillons, conservons, utilisons et, le cas échéant, divulguons vos informations personnelles dans le cadre de nous faisons affaire avec vous.

1. Nom du courtier et du conseiller

Nom du courtier	N° de courtier
Nom du conseiller	N° de conseiller

2. Type de compte (cocher une seule case)

a) <input type="checkbox"/> Individuel b) <input type="checkbox"/> Copropriétaires avec droit de survie* (n'est pas offert au Québec) c) <input type="checkbox"/> Propriétaires en commun* (« compte joint » au Québec) d) <input type="checkbox"/> En fiducie pour* (EFP - fiducie informelle; comprend les comptes EFP avec codemandeurs) e) <input type="checkbox"/> Succession : soumettre au nom de l'exécuteur « à titre d'exécuteur de la succession de... » Si une des cases de a) à d) est cochée, et qu'il s'agit également d'un compte collectif, cocher ici <input type="checkbox"/> N° de groupe _____	f) <input type="checkbox"/> Société par actions g) <input type="checkbox"/> Organisme sans personnalité morale (par ex., association, conseil de copropriété, société en commandite, etc.) h) <input type="checkbox"/> Fiducie formelle • Veuillez joindre le contrat de fiducie formelle (préparé par le(s) conseiller(s) juridique(s) du client) • (Facultatif) Joindre une feuille séparée avec l'adresse des fiduciaires et des bénéficiaires si elle diffère de celle figurant à la section 4 i) <input type="checkbox"/> Organisme de bienfaisance
--	---

***Remarque :** Joindre une feuille séparée s'il y a plus de 2 demandeurs ou bénéficiaires de comptes EFP. Les comptes joints sont limités à 4 demandeurs. Les comptes EFP sont limités à un total combiné de 4 demandeurs et bénéficiaires de comptes EFP.

3. Utilisation prévue du compte

Quelle est l'utilisation prévue du compte?

a) <input type="checkbox"/> Planification de la retraite	b) <input type="checkbox"/> Placement pour gains en capital/Revenu	c) <input type="checkbox"/> Achat spécial
d) <input type="checkbox"/> Éducation	e) <input type="checkbox"/> Placements à court terme	f) <input type="checkbox"/> Autre _____

4. Renseignements sur le demandeur

Numéro d'entreprise/fiducie/autre entité (aux fins de déclaration fiscale)

<input type="checkbox"/> 1 – M. <input type="checkbox"/> 2 – Mme <input type="checkbox"/> 3 – Mlle	Nom de famille ou nom de la société/de l'organisme	Prénom	Initiales
Adresse complète (pas de boîte postale)			App.
Ville		Province	Code postal
Pays de résidence		Citoyenneté	N° d'assurance sociale
N° de téléphone cellulaire	N° de téléphone au domicile	N° de téléphone au travail	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Adresse postale si différente de la précédente			App.
Ville		Province	Code postal
Nbre de personnes à charge	Courriel		
Nom de l'employeur			Années de service
Adresse de l'employeur			App.
Ville		Province	Code postal
N° de téléphone de l'employeur	Statut (exemples : employé, sans emploi, retraité, étudiant, n'a jamais travaillé) *Si le statut indiqué est « Retraité ou Sans emploi », veuillez indiquer votre ancien secteur d'activité/type d'entreprise et votre occupation détaillée		
Industrie/Type d'entreprise (exemples : divertissement, services alimentaires)		Occupation détaillée (exemples : acteur, cuisinier)	

6. Renseignements sur le codemandeur (suite)			
Nbre de personnes à charge		Courriel	
Nom de l'employeur			Années de service
Adresse de l'employeur			App.
Ville		Province	Code postal
N° de téléphone de l'employeur		Statut (exemples : employé, sans emploi, retraité, étudiant, n'a jamais travaillé) <small>*Si le statut indiqué est « Retraité ou Sans emploi », veuillez indiquer votre ancien secteur d'activité/type d'entreprise et votre occupation détaillée</small>	
Industrie/Type d'entreprise (exemples : divertissement, services alimentaires)		Occupation détaillée (exemples : acteur, cuisinier)	

Êtes-vous :

(i) un dirigeant ou un administrateur d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse (c.-à-d. une entité dont les titres sont négociés à la bourse ou sur le marché hors-cote) (un « émetteur »); ou

(ii) un dirigeant ou un administrateur d'une société qui elle-même est une initiée ou une filiale dudit émetteur? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____

Êtes-vous un professionnel désigné (autorisé à vendre des valeurs mobilières)? OUI NON

Déterminez-vous :

(i) la propriété réelle; ou

(ii) le contrôle ou l'influence sur; ou

(iii) une combinaison de propriété réelle et de contrôle ou d'influence, de façon directe ou indirecte, sur des titres d'un émetteur comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation de l'émetteur? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____

À titre de personne ou membre d'un groupe, détenez-vous ou contrôlez-vous un émetteur? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____

Veillez vous référer aux définitions de « étranger politiquement vulnérable » (« EPV »), « national politiquement vulnérable » (« NPV »), « dirigeant d'une organisation internationale » (« DOI »), « membre de la famille visé par règlement » et « proches collaborateurs » figurant à la fin de la présente demande.

Le demandeur est-il un EPV ou est-ce qu'il est considéré comme un EPV parce qu'il est un membre de la famille (d'un EPV) visé par règlement, ou est-ce que le demandeur est étroitement associé pour des raisons personnelles ou d'affaires à cet EPV? OUI NON

Le demandeur est-il un NPV ou est-ce qu'il est considéré comme un NPV parce qu'il est un membre de la famille (d'un NPV) visé par règlement, ou est-ce que le demandeur est étroitement associé pour des raisons personnelles ou d'affaires à ce NPV? OUI NON

Le demandeur est-il un DOI ou est-ce qu'il est considéré comme un DOI parce qu'il est un membre de la famille (d'un DOI) visé par règlement, ou est-ce que le demandeur est étroitement associé pour des raisons personnelles ou d'affaires à ce DOI? OUI NON

Si vous répondez par l'affirmative à une ou plusieurs de ces questions, veuillez remplir et joindre le formulaire « Déclaration d'étranger politiquement vulnérable, de national politiquement vulnérable ou de dirigeant d'une organisation internationale ».

Souhaitez-vous recevoir des exemplaires en double des relevés et avis d'exécution?

Non Oui – Relevés seulement Oui – Relevés et avis d'exécution (s'applique aux avis d'exécution émis par B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc.)

7. Codemandeur : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt

Cochez la case si une feuille contenant des renseignements additionnels sur les codemandeurs est jointe.

Cochez (✓) toutes les options qui s'appliquent à vous

Le compte concerne une entité. Si vous cochez cette case, veuillez remplir le formulaire RC519 de l'ARC – Autocertification de résidence pour l'impôt par des entités. Sinon, veuillez remplir la présente section sur la déclaration de résidence aux fins de l'impôt.

Je suis un(e) résident(e) du Canada aux fins de l'impôt

Je suis de citoyenneté américaine ou un(e) résident(e) des États-Unis aux fins de l'impôt.
Si vous avez coché cette case, veuillez fournir votre numéro d'identification fiscal (NIF) des États-Unis : NIF des États-Unis
Si vous n'avez pas de NIF des États-Unis, en avez-vous demandé un? Oui Non

Je suis résident(e) d'une juridiction autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer vos juridictions (c.-à-d. pays) de résidence pour l'impôt et vos numéros d'identification fiscal dans l'espace ci-dessous.

Si vous n'avez pas le NIF d'une juridiction en particulier, donnez la raison en choisissant l'une des options suivantes :

Raison 1 : Je vais demander un NIF ou j'en ai déjà demandé un, mais je ne l'ai pas encore reçu.

Raison 2 : Ma juridiction de résidence pour l'impôt n'émet pas de NIF à ses résidents.

Raison 3 : Autre raison :

Juridiction de résidence pour l'impôt	Numéro d'identification fiscal	Si vous n'avez pas de NIF, choisissez la raison 1, 2 ou 3

8. Renseignements sur le conjoint					
Renseignements sur le conjoint du demandeur (Remplir si le conjoint n'est pas un codemandeur)					
Avez-vous un époux/conjoint de fait? Dans l'affirmative, remplissez cette section					<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> 1 - M. <input type="checkbox"/> 2 - Mme <input type="checkbox"/> 3 - Mlle	Nom de famille			Prénom	
Adresse complète (pas de boîte postale) : <input type="checkbox"/> Même que celle du demandeur, ou					App.
Ville		Province		Code postal	
Pays de résidence		Citoyenneté	N° d'assurance sociale (facultatif)		Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Nom de l'employeur					Années de service
Adresse de l'employeur					App.
Ville		Province		Code postal	
N° de téléphone de l'employeur		Statut (exemples : employé, sans emploi, retraité, étudiant, n'a jamais travaillé) <small>*Si le statut indiqué est « Retraité ou Sans emploi », veuillez indiquer votre ancien secteur d'activité/type d'entreprise et votre occupation détaillée</small>			
Industrie/Type d'entreprise (exemples : divertissement, services alimentaires)			Occupation détaillée (exemples : acteur, cuisinier)		
Êtes-vous :					
(i) un dirigeant ou un administrateur d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse (c.-à-d. une entité dont les titres sont négociés à la bourse ou sur le marché hors-cote) (un « émetteur »); ou					
(ii) un dirigeant ou un administrateur d'une société qui elle-même est une initiée ou une filiale dudit émetteur? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON					
Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____					
Êtes-vous un professionnel désigné (autorisé à vendre des valeurs mobilières)? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON					
Déterminez-vous :					
(i) la propriété réelle; ou					
(ii) le contrôle ou l'influence sur; ou					
(iii) une combinaison de propriété réelle et de contrôle ou d'influence, de façon directe ou indirecte, sur des titres d'un émetteur comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation de l'émetteur? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON					
Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____					
À titre de personne ou membre d'un groupe, détenez-vous ou contrôlez-vous un émetteur? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON					
Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____					
Renseignements sur le conjoint du codemandeur (Remplir si le codemandeur n'est pas le conjoint du demandeur)					
Avez-vous un époux/conjoint de fait? Dans l'affirmative, remplissez cette section					<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Cocher cette case si une feuille séparée comportant des renseignements sur des codemandeurs additionnels est jointe.					
<input type="checkbox"/> 1 - M. <input type="checkbox"/> 2 - Mme <input type="checkbox"/> 3 - Mlle	Nom de famille			Prénom	
Adresse complète (pas de boîte postale) : <input type="checkbox"/> Même que celle du codemandeur, ou					App.
Ville		Province		Code postal	
Pays de résidence		Citoyenneté	N° d'assurance sociale (facultatif)		Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Nom de l'employeur					Années de service
Adresse de l'employeur					App.
Ville		Province		Code postal	
N° de téléphone de l'employeur		Statut (exemples : employé, sans emploi, retraité, étudiant, n'a jamais travaillé) <small>*Si le statut indiqué est « Retraité ou Sans emploi », veuillez indiquer votre ancien secteur d'activité/type d'entreprise et votre occupation détaillée</small>			
Industrie/Type d'entreprise (exemples : divertissement, services alimentaires)			Occupation détaillée (exemples : acteur, cuisinier)		

8. Renseignements sur le conjoint (suite)

Êtes-vous :

(i) un dirigeant ou un administrateur d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse (c.-à-d. une entité dont les titres sont négociés à la bourse ou sur le marché hors-cote) (un « émetteur »); ou

(ii) un dirigeant ou un administrateur d'une société qui elle-même est une initiée ou une filiale dudit émetteur? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____

Êtes-vous un professionnel désigné (autorisé à vendre des valeurs mobilières)? OUI NON

Déterminez-vous :

(i) la propriété réelle; ou

(ii) le contrôle ou l'influence sur; ou

(iii) une combinaison de propriété réelle et de contrôle ou d'influence, de façon directe ou indirecte, sur des titres d'un émetteur comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation de l'émetteur? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____

À titre de personne ou membre d'un groupe, détenez-vous ou contrôlez-vous un émetteur? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des émetteurs : _____

9. Information sur la personne de confiance

Nous sommes tenus de vous demander le nom et les coordonnées d'une personne de confiance qui nous aidera à protéger vos investissements. Cette personne ne prend aucune décision financière et n'agit pas en votre nom. Nous contacterons cette personne pour confirmer ou demander des renseignements sur l'un des points suivants :

- Une éventuelle exploitation financière ou un mauvais traitement vous concernant ou concernant votre compte;
- des préoccupations concernant votre capacité mentale ou votre état de santé en ce qui concerne la prise de décisions financières;
- l'identité de votre tuteur légal, exécuteur, fiduciaire ou autre représentant personnel ou légal;
- vos coordonnées actuelles.

Si vous souhaitez désigner une personne de confiance, veuillez compléter les informations ci-dessous. En remplissant cette section et en signant la présente demande, vous autorisez votre conseiller ou votre courtier à contacter la personne de confiance nommée ci-dessous afin d'obtenir les informations nécessaires pour valider les préoccupations vous concernant ou à divulguer à la personne de confiance les informations dont celle-ci pourrait avoir besoin pour obtenir les informations ou l'aide nécessaires. Vous reconnaissez avoir lu et compris la section "Personne de confiance - Informations additionnelles figurant au verso à la fin de la présente demande.

Personne de confiance principale pour ce compte

<input type="checkbox"/> 1 - M. <input type="checkbox"/> 2 - Mme <input type="checkbox"/> 3 - Mlle	Nom de famille	Prénom	Initiales
Adresse complète (pas de boîte postale)			App.
Ville		Province	Code postal
Pays de résidence		Adresse courriel	
N° de téléphone cellulaire	N° de téléphone au domicile	N° de téléphone au travail	
Relation avec le client			

Dans l'éventualité où la personne précédemment désignée refuserait d'intervenir, ne serait pas disponible pour le faire ou exercerait de la maltraitance financière à votre égard, le courtier ou le conseiller pourra communiquer avec la personne suivante :

Personne de confiance secondaire pour ce compte

<input type="checkbox"/> 1 - M. <input type="checkbox"/> 2 - Mme <input type="checkbox"/> 3 - Mlle	Nom de famille	Prénom	Initiales
Adresse complète (pas de boîte postale)			App.
Ville		Province	Code postal
Pays de résidence		Adresse courriel	
N° de téléphone cellulaire	N° de téléphone au domicile	N° de téléphone au travail	
Relation avec le client			

Je refuse de fournir les coordonnées d'une personne de confiance.

10. Renseignements relatifs aux comptes en fiducie pour (les noms ci-dessous figureront sur un seul compte)

Cocher cette case si une feuille séparée est jointe pour des bénéficiaires supplémentaires ou si l'adresse de ces derniers est différente de celle du demandeur

Nom de famille	Prénom	Date de naissance
Nom de famille	Prénom	Date de naissance

11. Frais de compte annuels

La méthode choisie ci-dessous (à part Facturer à mon employeur/promoteur de régime) s'appliquera à tous vos comptes assortis de frais annuels auprès de B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (« B2BBSVMI ») et remplace toute méthode choisie précédemment.

Je demande à ce que mes frais de compte annuels, à moins d'avis contraire par écrit, soient perçus de (cocher une case) :

- A Mon compte-chèques** - Spécimen de chèque requis. Le présent compte bancaire sera utilisé chaque année, le 1^{er} juin ou aux environs de cette date, pour le prélèvement des frais de compte annuels, lesquels varieront en fonction du barème de frais applicable fourni. Votre/vos comptes B2BBSVMI seront débités des frais non réglés. Veuillez consulter les modalités relatives aux débits préautorisés (DPA) à la fin de la présente demande pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences de la Règle H1 de l'ACP s'appliquant à cette option de paiement des frais.
- B Mon compte d'investissement individuel B2BBSVMI (non joint ou EFP)**. En l'absence de compte d'investissement individuel, l'option C s'appliquera.*
- C Mon/mes comptes enregistrés B2BBSVMI, jusqu'à concurrence des frais applicables par compte, puis de mon/mes comptes d'investissement B2BBSVMI, le cas échéant.***
- D Facturer à mon employeur/promoteur de régime** (pour les comptes collectifs seulement) - Votre/vos comptes B2BBSVMI seront débités des frais non réglés.

* Si j'ai opté pour que les frais soient prélevés de mon compte, ou si je n'ai pas sélectionné de méthode de paiement, les frais seront prélevés selon les placements détenus dans mon compte. B2BBSVMI a établi une hiérarchisation des placements en vue du prélèvement des frais. Pour en savoir plus sur la classification, veuillez consulter l'Accord de compte ci-joint.

12. Communication des renseignements destinés aux porteurs de titres

J'ai lu et je comprends les modalités de l'« Explication de la Norme canadienne 54-101 aux clients » jointe à la fin de la présente demande, et je conviens que les choix que j'ai indiqués s'appliquent à tous les titres détenus dans le compte.

Pour les régimes enregistrés, le propriétaire véritable est le rentier.**Partie 1 – Réception de documents destinés aux porteurs de titres**

Veuillez cocher la case indiquant les documents que vous désirez recevoir. Les documents destinés aux porteurs de titres envoyés aux propriétaires véritables de titres consistent en les documents suivants : a) documents reliés aux procurations envoyés en vue d'assemblées annuelles et extraordinaires; b) rapports annuels et états financiers qui ne font pas partie des documents reliés aux procurations; et c) documents envoyés aux porteurs de titres, mais dont le droit des sociétés ou les lois sur les valeurs mobilières n'exigent pas l'envoi.

- JE SOUHAITE** recevoir **TOUS** les documents destinés aux porteurs de titres envoyés aux propriétaires véritables des titres.
- JE NE SOUHAITE PAS** recevoir **TOUS** les documents destinés aux porteurs de titres envoyés aux propriétaires véritables des titres. (Même si je ne souhaite pas recevoir ces types de documents, je reconnais qu'un émetteur assujéti ou toute autre personne ou société est en droit de m'envoyer ces documents à ses frais.)
- JE SOUHAITE** recevoir **UNIQUEMENT** les documents reliés aux procurations envoyés en vue d'assemblées extraordinaires.

(**Note importante** : Ces instructions ne s'appliquent à aucune demande particulière que vous présentez ou avez présentée à un émetteur assujéti concernant l'envoi d'états financiers intermédiaires de l'émetteur assujéti. En outre, dans certains cas, les instructions données dans ce formulaire de réponse du client ne s'appliqueront pas aux rapports annuels ou aux états financiers d'un fonds de placement qui ne font pas partie des documents reliés aux procurations. Un fonds de placement est aussi en droit d'obtenir des instructions particulières de votre part si vous désirez recevoir un rapport annuel ou des états financiers et, dans le cas où vous fournissez des instructions particulières, les instructions indiquées dans ce formulaire concernant les états financiers ne s'appliqueront pas.)

Partie 2 – Communication de renseignements sur la propriété véritable

Veuillez cocher la case indiquant que vous ne vous OPPOSEZ PAS ou que vous vous OPPOSEZ à ce que nous communiquions votre nom, votre adresse postale, les titres que vous détenez et votre choix de langue de communication (français ou anglais) aux émetteurs des titres que vous détenez auprès de nous et à d'autres personnes ou sociétés, conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

- JE NE M'OPPOSE PAS** à ce que vous communiquiez les renseignements décrits ci-dessus.
- JE M'OPPOSE** à ce que vous communiquiez les renseignements décrits ci-dessus.

13. Renseignements sur le compte

- a) Ce compte sera-t-il utilisé par ou au nom d'un (de) tiers? Cela peut comprendre une personne qui a un intérêt financier dans le compte ou qui exerce un contrôle sur les actifs détenus dans le compte. OUI NON
 Dans l'affirmative, veuillez remplir et joindre le formulaire supplémentaire – Formulaire de détermination de l'existence d'un tiers
- b) Une personne autre que vous, le(s) demandeur(s), a-t-elle un intérêt financier quelconque dans ce compte? OUI NON
 Dans l'affirmative, indiquez le nom de la personne _____
- c) Désirez-vous, à titre de demandeur(s), nommer une personne (ou plus) à qui vous donnerez entier pouvoir et entière autorité sur votre compte? Dans l'affirmative, joignez une procuration dûment remplie, laquelle doit comprendre la signature et les renseignements bancaires de la personne autorisée – tel qu'à la section 13 ci-après. OUI NON
- d) Détenez-vous des comptes auprès d'autres maisons de courtage? OUI NON
 Type de compte(s) : _____
- e) Avez-vous, à titre de demandeur(s), le contrôle sur les opérations sur d'autres comptes B2BBSVMI? OUI NON
 Dans l'affirmative, indiquez le numéro de ces comptes : _____ N° de compte _____ N° de compte _____
- f) Est-ce qu'une ou plusieurs personnes se porteront garantes de vous? OUI NON
 Les engagements faisant état de garanties sont établis entre le garant et la personne garantie. (Ces engagements ne sont ni reconnus ni administrés par B2BBSVMI).
- g) Ce compte est-il OUI NON
 a) carte blanche OUI NON
 b) géré OUI NON
 (B2BBSVMI n'offre pas de comptes carte blanche ni de comptes gérés)

14. Renseignements bancaires (obligatoire si les frais de compte annuels sont débités d'un compte-chèques)

Nom du(des) titulaire(s) du compte bancaire

N° de la banque	N° de succursale	N° du compte bancaire
-----------------	------------------	-----------------------

0

Nom de l'institution financière

Adresse

Ville	Province	Code postal
-------	----------	-------------

15. Vérification d'identité*

Vérification d'identité requise pour chaque demandeur

1. Nom (Nom complet tel qu'il apparaît sur la pièce d'identité)

Type de pièce d'identité	Code d'identification	Numéro de la pièce d'identité
Jurisdiction/entité/autorité émettrice	Lieu de délivrance de la pièce d'identité	Pays émetteur
Date d'émission (jj/mm/aaaa)	Date d'expiration de la pièce d'identité (jj/mm/aaaa)	Date de vérification de la pièce d'identité (jj/mm/aaaa)

2. Nom (Nom complet tel qu'il apparaît sur la pièce d'identité)

Type de pièce d'identité	Code d'identification	Numéro de la pièce d'identité
Jurisdiction/entité/autorité émettrice	Lieu de délivrance de la pièce d'identité	Pays émetteur
Date d'émission (jj/mm/aaaa)	Date d'expiration de la pièce d'identité (jj/mm/aaaa)	Date de vérification de la pièce d'identité (jj/mm/aaaa)

Choisir le code d'identification = 1 = Permis de conduire, 2 = Passeport, 3 = Carte d'identité provinciale, 4 = Carte de citoyenneté (émise avant 2012)

5 = Autre _____

- * Remarques :
1. En conformité avec la législation applicable, toutes les personnes autorisées à donner des instructions touchant le compte doivent fournir des renseignements bancaires. De plus, l'identité de toutes les personnes ayant un intérêt dans le compte doit être vérifiée. Veuillez joindre les formulaires supplémentaires applicables.
 2. Veuillez fournir tous les renseignements nécessaires à la vérification d'identité pour toutes les personnes ayant autorité sur le compte ou ayant un intérêt financier dans le compte.
 3. Pour tout cotitulaire de compte supplémentaire, veuillez joindre une feuille séparée comportant les renseignements ci-dessus pour les autres parties.

Identité vérifiée par une méthode alternative :

-
- Dossier de crédit
-
- Double Processus
-
- Agent, Mandataire ou Entité

16. Accord de compte - veuillez vous assurer que tous demandeurs signent cette section.

Veuillez lire l'accord de compte et les modalités relatives aux dépôts joints à cette demande pour connaître d'importantes conditions s'appliquant à vos comptes et dépôts.

Je/nous certifie/certifions par la présente que les renseignements indiqués ci-dessus sont complets et exacts.

Je certifie/Nous certifions que j'ai/nous avons lu et conviens/convenons de me/nous conformer aux conditions de l'Accord de compte joint à la présente demande. Je m'engage/Nous nous engageons à informer mon/notre courtier par écrit de tout changement aux renseignements figurant sur cette demande. Je certifie/Nous certifions que j'ai/nous avons lu et conviens/convenons d'être lié(s) par les modalités ci-jointes relatives aux débits préautorisés (DPA).

À l'intention de : B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (« B2BBSVMI ») et B2B Banque : Si j'effectue des dépôts auprès de B2B Banque, et/ou les sociétés qui lui sont apparentées (y compris leurs successeurs et ayants droit respectifs), je certifie que j'ai lu et conviens de me conformer aux Modalités relatives aux dépôts ci-jointes (les termes en majuscules sont définis dans les Modalités relatives aux dépôts ci-jointes). Je conviens/nous convenons que B2B Banque, et/ou les sociétés qui lui sont apparentées (y compris leurs successeurs et ayants droit respectifs) peut verser à mon courtier une commission initiale pour les dépôts à terme et une commission de suivi pour les autres dépôts, tel que décrit dans les Modalités relatives aux dépôts ci-jointes. Pour les dépôts à l'encaisse détenu au sein d'un compte à impôt différé (enregistré ou non enregistré), B2B Banque, et/ou les sociétés qui lui sont apparentées (y compris leurs successeurs et ayants droit respectifs) peut verser à B2BBSVMI des frais qui ne peuvent être supérieurs au montant correspondant à la différence entre le taux d'intérêt préférentiel (lequel est variable, sujet à fluctuation et publié sur b2bbanque.com), et le taux d'intérêt effectif (le cas échéant) applicable à mes/nos dépôts à l'encaisse, calculé en fonction du solde quotidien de mes/nos dépôts à l'encaisse. Les commissions et frais maximum dont il est question aux présentes, ainsi que les Modalités relatives aux dépôts, peuvent être modifiés de temps à autre avec préavis.

X

Signature du demandeur

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature du codemandeur

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature du codemandeur

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature du codemandeur

Date (jj/mm/aaaa)

17. Avis sur la protection des renseignements personnels

Lorsque vous signez le présent Avis sur la protection des renseignements personnels, sélectionnez « J'accepte » ou effectuez toute autre action similaire pour exprimer votre consentement, vous reconnaissez avoir reçu, lu et compris l'Avis sur la protection des renseignements personnels plus bas et accepter les modalités et conditions aux présentes.

Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et au partage de vos renseignements personnels conformément aux pratiques des Sociétés (défini plus bas) en matière de protection des renseignements personnels, comme il est décrit plus en détail dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels. Vous comprenez que les Sociétés doivent obtenir votre consentement préalable pour toute utilisation ou collecte supplémentaire de renseignements personnels ou pour toute modification des fins de collecte de vos renseignements personnels.

Vous confirmez qu'avant de fournir des renseignements personnels sur toute autre personne, vous avez obtenu le consentement de cette personne ou l'autorisation de fournir ces renseignements.

Vous reconnaissez que le dépliant « Question de discrétion » et la Déclaration de confidentialité ont été mis à votre disposition sur notre page Web à propos de la confidentialité et de la sécurité (www.laurentianbank.ca/fr/particuliers/confidentialite-et-securite#glossary).

Votre consentement prendra effet dès que vous aurez accepté le présent Avis sur la protection des renseignements personnels et il demeurera valide aussi longtemps que nécessaire pour réaliser les fins pour lesquelles vous l'aurez donné, ou jusqu'à ce que vous décidiez de retirer votre consentement conformément aux modalités du présent Avis sur la protection des renseignements personnels. Malgré ce qui précède, les Sociétés se réservent le droit de conserver et de traiter vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour se conformer aux exigences juridiques, réglementaires ou opérationnelles, ou selon ce qui est par ailleurs permis ou exigé en vertu des lois applicables.

Le présent Avis sur la protection des renseignements personnels peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun d'entre eux étant considéré comme étant un original à toutes fins et constituant le même instrument. Toute transmission par télécopieur, courriel ou autre moyen électronique d'un exemplaire signé du présent Avis sur la protection des renseignements personnels a le même effet juridique que la transmission du document original signé.

X

Signature du demandeur

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature du codemandeur

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature du codemandeur

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature du codemandeur

Date (jj/mm/aaaa)

17. Avis sur la protection des renseignements personnels

B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. (B2BBSVM), B2B Banque Services financiers inc. (B2BBSFI) et B2B Banque Services aux intermédiaires inc. (B2BBSII) s'engagent à protéger la confidentialité des renseignements personnels qu'elles collectent et conservent dans le cadre de leurs activités. Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre Avis sur la protection des renseignements personnels qui explique comment nous recueillons, conservons, utilisons et, au besoin, communiquons vos renseignements personnels pour faire affaire avec vous et avec votre Courtier. Le présent avis est conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada) et aux lois provinciales à ce sujet. Veuillez lire attentivement le présent avis et communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin du document si vous avez des questions.

Dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels, le terme « Société » désigne B2BBSVM, B2BBSFI ou B2BBSII, ou encore une société remplaçante ou affiliée à l'une de celles-ci dont les activités ont un lien avec une fin énoncée dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels (collectivement, les « Sociétés »).

Dans le présent avis, le terme « Courtier » désigne une personne physique ou morale qui agit ou fait valoir qu'elle agit en lien avec vos placements ou produits de prêt personnel en qualité de conseiller en placement, de courtier ou de maison de courtage, ou pour le compte de votre conseiller en placement, courtier ou maison de courtage. Vous reconnaissez que votre Courtier est votre mandataire et non le nôtre. Nous sommes habilités à accepter tout avis, toute autorisation ou toute autre communication que nous estimons de bonne foi émaner de vous ou de votre mandataire en votre nom et à y donner suite. Nous ne sommes pas tenus de vérifier si votre Courtier est dûment autorisé à vous représenter en qualité de mandataire ou s'il est par ailleurs autorisé à agir en votre nom.

1. **Dossiers client et renseignements personnels** : L'expression « renseignements personnels » est utilisée aux présentes pour désigner les renseignements qui permettent de vous identifier directement ou indirectement par eux-mêmes ou par association avec d'autres renseignements. Pour établir la relation avec vous et avec votre conjoint ou conjointe, selon le cas, ces renseignements personnels peuvent comprendre votre nom, adresse, numéro de téléphone, courriel, numéro d'assurance sociale et date de naissance, des renseignements sur votre emploi, votre statut de résident, vos avoirs, les soldes de vos prêts personnels, les numéros de comptes, le revenu, l'âge, le genre, les bénéficiaires et les coemprunteurs. Pour les fins énoncées dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels, les renseignements personnels recueillis à votre sujet, ou au sujet de votre conjoint ou conjointe si vous disposez de l'autorisation de les fournir, sont conservés dans un « dossier client ». Nous pourrions conserver d'autres renseignements personnels dans votre dossier client selon la nature de votre demande de placement ou de service.
2. **Communication de renseignements aux Sociétés** : Lorsque vous remplissez un formulaire de demande ou ouvrez un compte avec une Société, vous fournissez des renseignements personnels à la Société, y compris s'il y a lieu des renseignements personnels concernant votre conjoint ou conjointe, vos bénéficiaires et vos coemprunteurs, afin de :
 - A. procéder à un placement;
 - B. donner des instructions à une Société concernant un placement existant; ou
 - C. recevoir des renseignements concernant un placement existant.Chaque Société où vous ouvrez un compte recueille ces renseignements, les conserve dans votre dossier client, les utilise et, au besoin, les communique aux fins énoncées dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels.
3. **Collecte, conservation, utilisation et communication de renseignements personnels de votre dossier client** : Lorsque nous recueillons des renseignements personnels à votre sujet, nous expliquons pourquoi nous le faisons. Nous recueillons vos renseignements personnels principalement pour vous servir en votre qualité de client. Nous sommes tenus de vous informer des fins de la collecte de vos renseignements personnels avant de procéder à la collecte ou au moment de la collecte.

En général, nous recueillons vos renseignements personnels au début de votre relation avec nous ou pendant cette relation. Nous pouvons également recueillir vos renseignements personnels lorsque vous interagissez avec nous par le biais de notre site Web ou de notre ligne téléphonique, ou encore par des moyens automatisés, par le biais de sources publiques ou commerciales ou de tiers, lorsque vous y consentez ou lorsque les lois applicables le permettent.

Nous conservons les renseignements personnels à votre sujet aussi longtemps que nécessaire pour satisfaire les fins de leur collecte ou de leur traitement et pour nous conformer aux lois applicables. Nous recueillons, utilisons ou partageons vos renseignements personnels avec votre consentement ou, lorsque la loi l'autorise ou le permet, sans votre consentement. Votre consentement demeure valide aussi longtemps que nécessaire pour réaliser les fins pour lesquelles il a été obtenu, à moins que vous ne retiriez votre consentement plus tôt et qu'il ne soit plus nécessaire de conserver les renseignements pour satisfaire une obligation contractuelle ou juridique. Vous pouvez refuser de consentir à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels, ou encore retirer votre consentement, en tout temps. Votre demande sera traitée dans un délai raisonnable, sous réserve d'exceptions et de restrictions de nature juridique, réglementaire ou contractuelle. Le fait de refuser ou de retirer votre consentement pourrait, dans certains cas, vous empêcher d'accéder à certains produits, services ou renseignements importants. Pour en savoir plus sur la façon de gérer votre consentement, veuillez consulter la section « Droit de retrait de consentement » du présent Avis sur la protection des renseignements personnels.Chaque Société où vous ouvrez un compte peut recueillir, conserver et utiliser les renseignements personnels de votre dossier client, obtenir des renseignements personnels auprès des tiers indiqués plus bas ou communiquer des renseignements personnels à ces tiers, aux fins suivantes :
 - A. vérifier votre identité et assurer l'exactitude des renseignements de votre dossier client;
 - B. établir votre admissibilité à des produits, administrer votre compte et tenir à jour, consigner et conserver les renseignements sur vos avoirs, soldes de prêts et opérations;
 - C. effectuer des opérations avec une Société ou par son intermédiaire, y compris des virements par voie électronique ou d'autres voies;
 - D. vous fournir, ainsi qu'à votre Courtier, des relevés de comptes, des avis d'exécution, des reçus fiscaux et des états financiers pour vos placements, services en ligne, procurations et avis de régimes enregistrés, ainsi que d'autres renseignements que vous ou votre Courtier pourriez demander pour votre compte;
 - E. aider votre Courtier à déterminer la pertinence de vos comptes, placements et produits, selon le cas;
 - F. vous transmettre des renseignements sur les produits et services d'une Société, société affiliée ou entreprise dûment désignée par une Société;
 - G. favoriser ses intérêts commerciaux, notamment pour recouvrer une créance d'une Société ou société affiliée, titriser une créance si une Société ou société affiliée le juge souhaitable ou procéder au financement ou à la vente d'une partie ou de l'ensemble de ses sociétés;
 - H. satisfaire des exigences juridiques ou réglementaires;
 - I. vérifier auprès d'une autre organisation des renseignements que vous avez déjà fournis, lorsque cette vérification est nécessaire pour les fins énoncées dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels;
 - J. traiter des opérations de débits préautorisés;
 - K. surveiller ou enregistrer, à des fins de sécurité, d'assurance qualité ou de tenue de dossier, les interactions que vous avez avec une Société par le biais d'une ligne téléphonique, d'un service de vidéoconférence ou d'un moyen automatisé;
 - L. se conformer à une citation à comparaître, à un mandat ou à toute autre ordonnance d'un tribunal ou aux exigences de la loi ou d'un organisme de réglementation compétent;
 - M. vous protéger, se protéger et protéger ses clients contre des erreurs, des omissions, des fraudes et des activités criminelles, y compris au moyen d'activités de prévention, de détection et d'enquête en

matière de fraude, de blanchiment d'argent, de cybermenaces et d'autres risques; et

- N. obtenir des renseignements personnels et des rapports d'Equifax Canada, de TransUnion Canada ou d'une autre agence d'évaluation de crédit à votre sujet, aux fins de vérification de votre identité, de gestion des risques, de lutte contre le blanchiment d'argent, de tenue de dossiers ou d'autres activités décrites dans le présent avis; Chaque Société évitera de collecter, d'utiliser ou de communiquer vos renseignements personnels à d'autres fins sans avoir obtenu votre consentement, à moins d'être tenue de le faire ou autorisée en vertu de la loi.

4. Tiers :

- A. Pourvu qu'elles le fassent aux fins énoncées dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels, les Sociétés où vous ouvrez un compte peuvent recueillir vos renseignements personnels auprès de tiers comme votre Courtier, des agences d'évaluation de crédit, votre employeur, des tiers en mesure de fournir une référence personnelle, des Sociétés et leurs sociétés affiliées, d'autres institutions financières et sociétés de fonds communs de placement et des tiers qui font valoir le droit de communiquer ces renseignements
 - B. Pourvu qu'elles le fassent aux fins énoncées dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels, les Sociétés où vous ouvrez un compte peuvent communiquer vos renseignements personnels à nos fournisseurs de services, par exemple des entreprises chargées de la préparation et de l'envoi postal de relevés de comptes, des entreprises de messageries, des entreprises de traitement de l'image, des entreprises d'archivage de documents ou des entreprises de tenue de dossiers de produits de prêt personnel et de dépôt. Lorsqu'une Société communique des renseignements personnels à nos fournisseurs de services, nous veillons par voies contractuelles à ce que ces renseignements soient utilisés uniquement aux fins pour lesquelles nous retenons les services des fournisseurs. Aux termes des ententes avec les fournisseurs de services, ceux-ci sont tenus de se conformer aux exigences juridiques en matière de protection des renseignements personnels applicables à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels. Dans le cas d'un fournisseur de services à l'extérieur du Canada, celui-ci est assujéti aux lois du territoire où il est situé et il est tenu de respecter les lois de ce territoire en matière de communication des renseignements personnels.
 - C. Chaque Société où vous ouvrez un compte peut communiquer vos renseignements personnels à un tiers lorsque la loi l'y autorise ou l'y oblige, par exemple à l'Agence du revenu du Canada et à Revenu Québec à des fins fiscales, aux autorités provinciales en valeurs mobilières, à l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI), aux diverses entités de protection des placements comme le Fonds canadien de protection des investisseurs et à la Société d'assurance-dépôts du Canada, s'il y a lieu
 - D. Pourvu qu'elles le fassent aux fins énoncées dans le présent Avis sur la protection des renseignements personnels, les Sociétés où vous ouvrez un compte peuvent communiquer vos renseignements personnels à des tiers comme un Courtier, un tiers fournisseur de service, une entreprise de traitement de données, une agence d'évaluation du crédit, d'autres Sociétés et leurs sociétés affiliées et d'autres institutions financières et sociétés de fonds communs de placement. Si vous souhaitez retirer votre consentement concernant la communication des renseignements ou discuter des implications d'un tel retrait, veuillez communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin du présent avis. La décision de retirer votre consentement pourrait empêcher les Sociétés de vous fournir des produits et services lorsque la communication à des tiers est un élément nécessaire du produit ou service qui vous est offert.
5. **Utilisation de votre numéro d'assurance sociale** : Chaque Société où vous ouvrez un compte est tenue par la loi d'utiliser votre numéro d'assurance sociale lorsqu'elle soumet des relevés fiscaux à l'Agence du revenu du Canada ou à Revenu Québec et elle peut communiquer ce numéro à des tiers chargés de fournir des déclarations de revenus. Chaque Société utilise également votre numéro d'assurance sociale comme un identifiant unique afin d'éviter de dupliquer ses activités (par exemple pour ne pas vous faire parvenir deux fois le même envoi postal ou vous refacturer des frais) et d'être au courant de tous vos avoirs (par exemple pour savoir si certaines limites sont atteintes).
 6. **Employés et mandataires ayant accès à votre dossier client** : Les Sociétés où vous ouvrez un compte et nos fournisseurs de services peuvent vous fournir leurs services ou vous y donner accès à partir de pays ou de régions autres que votre lieu de résidence, y compris des provinces ou territoires canadiens ou des pays comme les États-Unis, ou stocker vos renseignements personnels dans de tels pays ou régions. Le cas échéant, vos renseignements personnels seront visés par les lois du territoire étranger concerné et chaque Société ou fournisseur de services peut être tenu de communiquer vos renseignements personnels aux autorités du territoire concerné, en vertu des lois applicables de ce territoire.
 7. **Placement de votre dossier client** : Votre dossier client est conservé sur support électronique, microfilm ou papier dans nos bureaux à Toronto ou à Montréal. Les documents de format papier de votre dossier client peuvent également être conservés dans des sites d'archivage hors site à Toronto ou à Montréal. Votre dossier client pourrait être transféré à d'autres endroits à des fins de reprise après sinistre.
 8. **Transferts transfrontaliers de renseignements personnels** : Les Sociétés où vous ouvrez un compte et nos fournisseurs de services peuvent vous fournir leurs services ou vous y donner accès à partir de pays ou de régions autres que votre lieu de résidence, y compris des provinces ou territoires canadiens ou des pays comme les États-Unis, ou stocker vos renseignements personnels dans de tels pays ou régions. Le cas échéant, vos renseignements personnels seront visés par les lois du territoire étranger concerné et chaque Société ou fournisseur de services peut être tenu de communiquer vos renseignements personnels aux autorités du territoire concerné, en vertu des lois applicables de ce territoire.
 9. **Droit de consulter et de corriger des renseignements personnels** : En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada) et des lois provinciales similaires, vous avez le droit de consulter et de corriger vos renseignements personnels, sous réserve des restrictions et limites définies dans ces lois applicables. Si vous présentez une demande par écrit à cet effet, vous pourrez consulter les renseignements personnels de votre dossier client, y compris les rapports de solvabilité obtenus par les Sociétés, sous réserve d'exceptions visant certaines catégories de renseignements. Vous pouvez vérifier vos renseignements personnels et demander la correction de tout renseignement inexact en communiquant avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin du présent avis. Si le problème n'est pas résolu à votre satisfaction, vous pouvez vous adresser au responsable de la conformité en écrivant au 199, rue Bay, bureau 610, CP 35 SUCC Commerce Court, Toronto ON M5L 0A3 ou à l'adresse conformitedesocourriers@b2bbanque.com. Pour consulter vos renseignements personnels, veuillez contacter notre responsable de la conformité. Nous vous informerons des frais raisonnables pouvant s'appliquer avant de traiter votre demande. Veuillez noter que nous pourrions refuser de fournir certains renseignements de votre dossier conformément à la loi applicable. Le cas échéant, nous vous informerons par écrit des raisons de ce refus. Nous déployons tous les efforts raisonnables pour que vos renseignements personnels demeurent exacts, complets et à jour. Toutefois, nous comptons aussi sur vous pour nous tenir au courant de toute modification de vos renseignements personnels, votre numéro de téléphone ou votre adresse. Le fait de disposer de renseignements personnels exacts nous permet de nous conformer à la loi et de vous offrir le meilleur service possible. Si vous constatez des inexactitudes dans vos renseignements personnels, veuillez nous avertir dès que possible pour nous permettre d'apporter les corrections nécessaires.
 10. **Modifications de vos renseignements personnels** : Veuillez informer sans délai chaque Société où vous ouvrez un compte de tout changement apporté aux renseignements personnels déjà fournis en communiquant avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin du présent avis. Les Sociétés vous remercient

17. Avis sur la protection des renseignements personnels (suite)

de votre confiance et s'engagent à traiter de manière rapide et courtoise vos questions et observations concernant vos renseignements personnels.

11. **Droit de retrait de consentement :** Lorsque nous nous appuyons sur votre consentement pour collecter, utiliser ou partager vos renseignements personnels pour une fin en particulier, vous avez le droit de retirer votre consentement au traitement de vos renseignements personnels à cette fin à tout moment, en donnant à la Société un préavis raisonnable, pour autant que vous compreniez que : (1) le retrait de votre consentement peut empêcher la Société où vous ouvrez un compte de vous fournir ou d'être en mesure de vous fournir certains produits ou services, ou limiter sa capacité à le faire; et (2) chaque Société où vous ouvrez un compte peut être tenue, aux termes d'obligations juridiques, réglementaires ou contractuelles, de collecter, d'utiliser ou de communiquer vos renseignements personnels, et que dans ce cas vous ne pouvez pas retirer votre consentement. Pour retirer votre consentement, veuillez communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin du présent avis.

12. **Renseignements sur une autre personne :** Vous confirmez qu'avant de fournir à la Société où vous ouvrez un compte des renseignements personnels au nom d'une autre personne, par exemple un mineur, partenaire, associé, associé spécial, membre, constituant, bénéficiaire, fiduciaire, actionnaire, administrateur, signataire, dirigeant, assistant, gestionnaire ou un représentant, vous avez obtenu le consentement préalable de cette personne ou vous êtes autrement légalement autorisé à fournir ces renseignements.

13. **Sécurité :** Chaque Société où vous ouvrez un compte prendra des mesures raisonnables pour protéger vos renseignements personnels contre l'obtention, l'utilisation, la communication, l'altération ou la destruction non autorisée. Nous avons mis en place des mesures de sécurité qui comprennent des mécanismes administratifs, techniques et physiques conçus pour protéger vos renseignements personnels. Nous prenons la confidentialité très au sérieux. Nous protégeons vos renseignements personnels au moyen de mesures physiques, procédurales, technologiques et de sécurité appropriées qui tiennent compte du volume, du caractère sensible, de l'utilisation prévue et du format des renseignements. Nous avons mis en œuvre un ensemble complet de politiques et de pratiques visant à protéger la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels, pour prévenir l'obtention, l'utilisation, la modification, la destruction ou la communication non autorisée de ceux-ci.

14. **Sollicitation et Loi canadienne anti-pourriel :** Nous communiquons avec nos clients pour diverses raisons et par différents moyens. Nous pouvons utiliser vos renseignements à des fins de sollicitation personnalisée, par téléphone, par la poste ou par courriel, principalement pour vous informer de promotions en cours ou de produits et services pouvant vous intéresser. Nous pouvons également vous envoyer des messages électroniques commerciaux (MEC) si vous avez donné votre consentement préalable en vertu de la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP).

Refus ou retrait du consentement : Vous pouvez en tout temps refuser ou retirer votre consentement à l'égard d'une ou toutes ces communications en prenant l'une des mesures suivantes : communiquer avec votre conseiller, accéder à la section « Mes préférences » sur Accès Client, communiquer sans frais avec les B2B Banque Services de courtiers au 1 800 387-2087, de 8 h à 20 h (HE), sept jours sur sept.

Lorsque vous recevez un courriel : En cliquant sur le lien de désabonnement au bas du courriel. En cas de refus ou de retrait de votre consentement, nous retirerons votre nom des listes de sollicitation applicables dans les délais légaux et réglementaires appropriés. Veuillez noter que cette procédure ne s'applique pas à vos relevés ni aux communications réglementaires ou administratives. Pour en savoir plus sur vos choix et la façon de les gérer, veuillez consulter notre Déclaration de confidentialité.

15. Divers :

- A. Partout où le contexte l'exige, le singulier pourra être interprété comme le pluriel, le masculin comme le féminin et vice-versa.
- B. Le présent avis lie le client et ses successeurs, héritiers, ayant droits, officiers, administrateurs, employés, représentants et cessionnaires.
- C. Si une disposition du présent avis est déclarée nulle, sans effet ou réputée non écrite, les autres dispositions des présentes conservent pleine force et effet.
- D. En cas de modification du présent avis, chaque Société où vous ouvrez un compte pourrait vous informer de la modification par voie électronique ou par écrit, à sa discrétion.

E. Le présent avis est régi et interprété par les lois en vigueur dans votre province ou territoire de résidence.

CONTACTEZ-NOUS si vous avez des questions ou des préoccupations concernant vos renseignements personnels, y compris la façon de retirer votre consentement ou de vérifier et corriger vos renseignements personnels. Veuillez communiquer avec notre chef de la protection de la vie privée en écrivant au 1360, boul. René-Lévesque O. bureau 600 Montréal (Québec) H3G 0E5 ou à l'adresse courriel confidentialite@banquelaurentienne.ca.

Si le problème n'est pas résolu à votre satisfaction après avoir communiqué avec nous, vous pouvez vous adresser au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) : 30, rue Victoria, Gatineau (Québec) K1A 1H3; tél. : 819 994-5444 ou 1 800 282-1376 (sans frais); télécopieur : 819 994-5424; ATS : 819 994-6591; www.priv.gc.ca.

Service à la clientèle :

Téléphone : 1 800 387-2087

Courriel : aidecompte@b2bbanque.com

02/25

18. Renseignements relatifs au courtier/conseiller

a) Avez-vous un intérêt direct ou indirect dans le compte, autre que l'intérêt dans les commissions facturées? OUI NON

Si oui, donnez les détails à la rubrique Observations du conseiller

Observations du conseiller : _____

b) Êtes-vous agréé dans la province de résidence du demandeur? OUI NON

c) Avez-vous rencontré personnellement le demandeur? OUI NON

Si oui, quand? _____

d) Depuis combien de temps connaissez-vous le demandeur? _____

e) Comment avez-vous fait connaissance avec le demandeur? Réponse à publicité Appel téléphonique Contact personnel Visite

Recommandation Recommandé par : _____

f) Est-ce qu'une vérification du crédit a été effectuée? OUI NON _____ Date (jj/mm/aaaa)

Si oui, quel en a été le résultat (cochez une case) Acceptable Non acceptable

X _____
Signature du conseiller Date (jj/mm/aaaa)

X _____
Approbation du directeur de succursale Date (jj/mm/aaaa)

X _____
Acceptation de l'associé ou du directeur Date (jj/mm/aaaa)

Ordre initial :

Achat ou Vente Sollicité ou Non sollicité

Montant _____ \$ Description _____

Convention de compte

Dans la présente convention de compte, les termes « je », « moi », « mon », « nous » et « notre » désignent le titulaire ou les titulaires du compte d'investissement B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. En contrepartie de l'acceptation de ce compte par B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (« B2BBSVMI »), je certifie et conviens que :

- a) Mon compte est établi auprès de B2BBSVMI en vertu d'une entente de remisier/courtier chargé de compte convenue entre mon courtier et B2BBSVMI, le terme « mon courtier » aux présentes désigne le remisier et non B2BBSVMI
- b) Mon courtier et B2BBSVMI ont différents rôles et responsabilités. J'ai lu, je comprends et accepte les rôles et responsabilités décrits ci-dessous :
Rôle de mon conseiller
Mon conseiller est responsable de travailler avec moi pour m'aider à comprendre et à atteindre mes objectifs financiers en me prodiguant des conseils de placement.
Rôle de mon courtier
Les lois canadiennes sur les valeurs mobilières exigent que mon conseiller travaille sous l'autorité d'un courtier. Mon courtier (le remisier) et B2BBSVMI ont conclu une entente de remisier/courtier chargé de compte. **Mon courtier est responsable de l'ouverture et de l'approbation de nouveaux comptes et de la supervision de mon conseiller, ainsi que de s'assurer de la convenance des placements et des opérations effectuées dans mon compte.**
Rôle de B2BBSVMI
B2BBSVMI, en tant que courtier chargé de compte, est responsable de l'exécution des ordres et de leur règlement (ces deux opérations pouvant être effectuées par votre courtier dans certains cas), ainsi que de la garde des liquidités et des valeurs mobilières. Mes placements sont détenus par ou au nom de B2BBSVMI auprès d'autres dépositaires qualifiés. Pour protéger mes placements, les placements entièrement payés sont distincts de B2BBSVMI et ne peuvent pas être utilisés dans le cours normal des affaires de B2BBSVMI. B2BBSVMI est également responsable de l'émission de relevés de compte et d'avis d'exécution, ainsi que de la plupart des rapports d'impôt.
B2BBSVMI ne prodigue aucun conseil de placement, ne détermine pas le caractère adéquat de mes placements et n'est aucunement responsable de la supervision des conseils de placement qui m'ont été prodigués par mon conseiller ou mon courtier. De plus, B2BBSVMI n'est aucunement tenue d'évaluer la pertinence, le caractère adéquat ou la qualité des instructions reçues de ma part ou de celle de mon conseiller, de mon courtier ou de mon employeur pour les comptes collectifs. B2BBSVMI peut payer une portion de ses frais à mon courtier et ce dernier peut payer une portion de ses frais à B2BBSVMI. Les frais pour les services de courtier chargé de compte sont payés par moi en vertu du Barème de frais B2BBSVMI et/ou sont payés par mon courtier.
- c) J'ai retenu les services de mon courtier/conseiller en tant que mandataire. B2BBSVMI est en droit de consentir et de donner suite à tout avis, toute autorisation ou toute autre communication, y compris la transmission électronique et téléphonique qu'elle croit, de bonne foi, lui avoir été donnée par moi ou en mon nom par une personne ou entité agissant (ou représentant qu'elle agit) relativement à ce compte en tant que mon courtier ou conseiller ou au nom de mon courtier ou conseiller. B2BBSVMI n'est aucunement responsable de vérifier que mon courtier ou mon conseiller, ou toute personne ou entité agissant (ou représentant qu'elle agit) est dûment autorisée à agir en tant que mon mandataire ou est d'autre part autorisée à agir en nom.
- d) B2BBSVMI a le droit de refuser toute instruction de ma part, ou de vendre tout titre détenu dans ce compte, lorsque cela est justifié par des raisons légales, réglementaires ou d'admissibilité.
- e) Il m'incombe de régler toutes les commissions applicables aux opérations effectuées sur ce compte.
- f) Les ordres de transaction que je passe sur des titres à revenu fixe sont, sauf indication contraire, valables jusqu'à la fin de la journée. Je reconnais que je suis responsable de tout ordre de transaction passé par moi, par mon courtier ou par mon conseiller, et suis tenu de m'acquitter du montant d'un tel ordre au moment où il est passé.
- g) B2BBSVMI me fournira le Barème de frais applicable au compte, et ce au moment de l'ouverture de ce compte. J'aurai jusqu'à 30 jours après la date d'ouverture du compte par B2BBSVMI pour fermer le compte sans engager les frais applicables décrits dans le Barème de frais de compte. En contrepartie des frais annuels, lorsque de tels frais sont applicables, B2BBSVMI offre divers services administratifs, dont la garde de titres, la maintenance des dossiers comptables, la collecte et le versement de revenu et l'émission des relevés
- h) Je verserai à B2BBSVMI toute dette que je lui dois, ainsi que tous les frais énoncés dans le Barème de frais de compte. Par ailleurs, j'autorise B2BBSVMI à récupérer tout montant qui lui est dû, en vendant des titres détenus dans mon compte, ou en le prélevant de mon compte dans le cadre de ce compte ou de tout autre compte que je détiens auprès de B2BBSVMI. En tant qu'agent de B2B Trustco, B2BBSVMI peut percevoir les frais payables à B2B Trustco pour les régimes de retraite individuels.
- i) B2BBSVMI peut prélever les frais annuels et/ou les frais négociés des placements détenus dans mon compte. Les frais seront prélevés selon les placements détenus dans mon compte. B2BBSVMI a établi une hiérarchisation des placements en vue du prélèvement des frais. La hiérarchie est la suivante, les frais étant prélevés des placements de la liste dans un ordre croissant :
 - (i) Liquidités
 - (ii) Capital optimisé
 - (iii) Compte d'investissement à intérêts élevés de B2B Banque
 - (iv) Fonds du marché monétaire/ Fonds de bons du Trésor à frais d'acquisition
 - (v) Autres fonds communs de placement à frais d'acquisition
 - (vi) Fonds du marché monétaire/ Fonds de bons du Trésor à frais d'acquisition reportés
 - (vii) Autres fonds communs de placement à frais d'acquisition reportés
 - (viii) Fonds du marché monétaire/ Fonds de bons du Trésor à frais d'acquisition (non électroniques)
 - (ix) Autres fonds communs de placement à frais d'acquisition (non électroniques)
 - (x) Fonds du marché monétaire/ Fonds de bons du Trésor à frais d'acquisition reportés (non électroniques)
 - (xi) Autres fonds communs de placement à frais d'acquisition reportés (non électroniques)
 - (xii) Fonds communs de placement de répartition d'actifs/fonds communs de placement avec achats périodiques à sommes fixes à frais d'acquisition
 - (xiii) Fonds à ratio de frais d'exploitation plafonné à frais d'acquisition
 - (xiv) Fonds de répartition d'actifs/fonds communs de placement à achats périodiques à sommes fixes à frais d'acquisition reportés
 - (xv) Fonds à frais d'acquisition reportés plafonnés
 - (xvi) Fonds spéculatifs, société en commandite et fonds de billets structurés/ Autres fonds communs de placement pas facilement rachetables
 - (xvii) Fonds communs de placement des travailleurs
 - (xviii) Autres placements dans des fonds communs de placement, y compris les fonds négociés en bourse
 - (xix) Autres placements
- j) Je remettrai immédiatement tout titre que je vends à B2BBSVMI, si B2BBSVMI n'en est pas le détenteur. Faute de quoi, B2BBSVMI pourrait acheter le titre à mes frais.
- k) Toutes les liquidités de ce compte représentent des fonds payables sur demande qui, bien qu'ils soient dûment enregistrés dans les livres de B2BBSVMI, ne sont pas distincts et peuvent être utilisés dans le cadre des activités de B2BBSVMI.
- l) B2BBSVMI versera des intérêts sur les soldes créditeurs ou imposera des intérêts sur les soldes débiteurs de ce compte au taux en vigueur affiché de temps à autre.
- m) J'aviserai B2BBSVMI, par écrit, de toute erreur ou omission, et ce dans les délais indiqués sur les avis d'exécution, les relevés de compte ou sur tout autre avis.

- n) Pour tous les comptes, notamment les comptes de sociétés, d'organismes sans personnalité morale, de fiducies formelles et de succession, je fournirai tout document supplémentaire que B2BBSVMI demande à juste titre.
 - o) **B2BBSVMI et mon courtier ont chacun le droit, et je les y autorise par les présentes, à effectuer une vérification du crédit ou à obtenir un rapport de solvabilité ou un dossier de crédit personnel ou commercial à mon sujet, s'il y a lieu, afin de me fournir des services ou de vérifier mon identité. B2BBSVMI et mon courtier ont aussi chacun le droit d'utiliser les renseignements bancaires y compris, mais sans s'y limiter, les renseignements relatifs à tout compte de dépôt dont je suis titulaire, afin de me fournir des services.**
 - p) J'aviserai B2BBSVMI, par écrit, de tout changement à ce compte.
 - q) Je reconnais que les mises à jour de mes renseignements personnels s'appliqueront à tous les comptes figurant dans mon dossier client. Si mon compte d'investissement est lié à un prêt investissement de B2B Banque, j'autorise B2BBSVMI à partager mes renseignements personnels avec B2B Banque et j'autorise B2B Banque à mettre à jour mes comptes B2B Banque à l'aide de mes renseignements personnels à jour, y compris mon adresse personnelle (domiciliaire et postale), mes numéros de téléphone cellulaire et à la maison, et mon adresse courriel.
 - r) Je conviens que B2B Banque, ou les sociétés qui lui sont apparentées, y compris leurs successeurs et ayants droit respectifs (le « prêteur ») peut avoir une sûreté sur ce compte et sur tout titre ou tout bien qui y est détenu, relativement à un prêt. B2BBSVMI est autorisée à accepter des instructions du prêteur quant à l'exploitation de ce compte et à la réalisation de toute sûreté.
 - s) B2BBSVMI peut, de temps à autre, apporter des modifications aux modalités du présent Accord de compte, y compris l'ajout de nouveaux frais ou la révision des frais décrits dans le Barème de frais de compte, après m'avoir donné un préavis d'au moins 60 jours.
 - t) Toutes les opérations effectuées sur ce compte sont assujetties à la réglementation régissant les valeurs mobilières, s'il y a lieu, et aux lois de la province de l'Ontario. Si je suis un résident de la province du Québec, B2BBSVMI consent de s'en remettre aux lois en vigueur au Québec et aux tribunaux du Québec en cas de litige entre moi et B2BBSVMI.
 - u) B2BBSVMI agira à titre de contrepartiste pour les opérations sur titres à revenu fixe. Pour les opérations sur titres à revenu fixe, par exemple dans le cas d'une obligation canadienne, le prix d'achat sera majoré et le prix de vente sera minoré. Pour les achats, la majoration réduira le rendement que j'obtiendrai. Pour les ventes, la minoration réduira le produit de la vente que je recevrai. La majoration et la minoration constituent une rémunération que B2BBSVMI et/ou mon courtier perçoivent/ perçoit en contrepartie de l'accès qu'ils/ qu'elle me donnent/ donne aux marchés canadiens des titres à revenu fixe. La majoration et la minoration pourraient être négociables avec mon courtier. B2BBSVMI a plafonné les majorations et les minorations. Le plafond est calculé en pourcentage de la valeur nominale, et variera en fonction de la durée restant jusqu'à l'échéance et de l'émetteur du titre de créance.
 - v) B2BBSVMI agira à titre de contrepartiste pour les conversions monétaires. Le(s) compte(s) sera/ seront libellé(s) dans la devise que j'aurai choisie sur la demande. À défaut de faire un choix, ou si aucun choix n'est donné sur la demande, ce compte sera libellé en dollars canadiens. Pour tout titre libellé en une devise autre que celle des actifs détenus dans le compte, les conversions monétaires auront lieu à la date de transaction. Des conversions monétaires auront également lieu pour les dépôts dans le compte, y compris les conversions requises des revenus ou des intérêts provenant de titres libellés dans une devise autre que la devise du compte. Ces conversions seront effectuées à des taux déterminés par B2BBSVMI, ou par des tiers engagés par B2BBSVMI. Outre les commissions applicables, chacune de ces parties peut gagner un revenu, en fonction de l'écart entre le cours vendeur et le cours acheteur de la devise et le prix que B2BBSVMI ou ces tiers auront payé pour la devise. Lorsqu'une opération sur fonds communs de placement nécessite une conversion monétaire, la société de fonds communs de placement pourrait m'imputer les frais de conversion.
 - w) Dans la Demande d'ouverture d'un compte d'investissement B2BBSVMI et dans cette convention de compte, le singulier comprend le pluriel, le cas échéant.
 - x) Je reconnais et conviens qu'aucune opération, autre que le dépôt initial, ne peut avoir lieu sur ce compte tant que l'identité des personnes autorisées à donner des instructions concernant ce compte n'ait été vérifiée par B2BBSVMI.
- Les modalités additionnelles suivantes ne s'appliquent qu'aux comptes joints et aux comptes détenus par des propriétaires en commun :**
- y) Le compte est détenu conjointement en proportions égales par les personnes ayant signé la Demande d'ouverture de compte d'investissement B2BBSVMI, à moins d'indication contraire qu'il s'agit d'un compte détenu par des propriétaires en commun.
 - z) Nous sommes tous conjointement et solidairement responsables auprès de B2BBSVMI de toute dette, toute responsabilité et toute obligation relativement au compte.
 - aa) B2BBSVMI peut, sans consulter l'un ou l'autre des autres titulaires du compte, traiter les ordres passés sur le compte par n'importe qui d'entre nous, entre autres, l'autorisation de recevoir des avis d'exécution, des relevés de compte ou toute autre information, et d'effectuer des achats, des ventes, des dépôts, des retraits et des transferts, et de livrer et/ou recevoir tout titre et/ou fonds admissible(s) au compte.
 - bb) Le transfert, la livraison ou le paiement de titres et/ou de fonds peut être effectué à l'un d'entre nous ou au compte de l'un d'entre nous sans que B2BBSVMI ne soit tenue responsable.
 - cc) Tous les avis d'exécution, tous les relevés de compte ou autres avis de B2BBSVMI seront postés à l'adresse du demandeur ou à l'adresse postale, si une est fournie. Une telle correspondance sera considérée comme ayant été envoyée à tous les titulaires du compte. Les codemandeurs peuvent sur demande recevoir des copies des relevés de compte.
 - dd) En cas de décès de l'un d'entre nous, la portion des avoirs de la personne décédée sera distribuée aux autres titulaires du compte dans le cas d'un compte avec droit de survie, ou aux exécuteurs ou administrateurs de la succession de la personne décédée dans le cas d'un compte avec propriétaires en commun.
 - ee) En cas de décès de l'un d'entre nous, les autres titulaires du compte acceptent d'aviser immédiatement B2BBSVMI et de fournir tout document demandé à juste titre. B2BBSVMI se réserve le droit d'imposer des restrictions au compte, si nécessaire, pour des raisons juridiques, fiscales ou de responsabilité, en vertu des lois actuelles et futures.
 - ff) La succession de la personne décédée et les titulaires survivants du compte demeurent conjointement et solidairement responsables de toute dette, responsabilité et obligation découlant de transactions entreprises avant que B2BBSVMI ait reçu un avis écrit du décès ou encourues lors de la liquidation du compte ou de l'ajustement des intérêts du titulaire ou des titulaires survivants du compte.
- Les modalités additionnelles suivantes s'appliquent uniquement aux comptes en fiducie informelle :**
- gg) Si le présent compte est détenu en fiducie pour plus d'une personne (bénéficiaire), les intérêts de chacun des bénéficiaires relativement au compte seront réputés égaux.
 - hh) B2BBSVMI n'est aucunement tenue de respecter les modalités de quelque fiducie que ce soit et j'ai l'entière responsabilité d'assurer la conformité avec les modalités de tout accord de fiducie ou toute loi en vigueur.
 - ii) Dans le cadre de comptes comportant des codemandeurs, tous les avis d'exécution, tous les relevés de compte ou autres avis de B2BBSVMI seront postés à l'adresse du demandeur ou à l'adresse postale, si une est fournie. Une telle correspondance sera considérée comme ayant été envoyée à tous les titulaires du compte.
 - jj) **Dans le cadre de comptes comportant des codemandeurs et en cas de décès de l'un d'entre nous, les autres titulaires du compte acceptent d'aviser immédiatement B2BBSVMI et de fournir tout document demandé à juste titre. B2BBSVMI se réserve le droit d'imposer des restrictions au compte, si nécessaire, pour des raisons juridiques, fiscales ou de responsabilité, en vertu des lois actuelles et futures.**

Le 1 octobre 2021

Explication de la norme Canadienne 54-101 aux clients

En tant que porteur de titres non inscrit d'une société ou de tout autre émetteur, vous avez les mêmes droits de vote qu'un porteur de titres inscrit lors des assemblées annuelles et extraordinaires de l'émetteur. Comme vos titres ne sont pas inscrits en votre nom, B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. pourrait vous fournir des documents directement ou, si vous n'y voyez pas d'objection, fournir à l'émetteur votre nom, votre adresse et le nombre de vos titres de participation afin que ce dernier puisse vous fournir les documents directement. Les émetteurs des titres détenus dans votre compte ne connaissent pas l'identité du propriétaire véritable de ces titres. Aux termes des lois régissant les valeurs mobilières, nous sommes tenus d'obtenir des instructions de votre part pour diverses questions ayant trait aux titres détenus dans votre compte.

Réception de documents pour les porteurs de titres

Vous avez le droit de recevoir des documents relatifs aux procurations envoyés par les émetteurs assujettis aux porteurs de titres inscrits en prévision des assemblées; ce qui vous permet, notamment, de recevoir les renseignements nécessaires à l'exercice, conformément à vos instructions, du droit de vote attaché à vos titres lors de ces assemblées. En outre, les émetteurs assujettis peuvent envoyer aux propriétaires véritables d'autres documents destinés aux porteurs de titres, bien qu'ils ne soient pas tenus de le faire.

Les lois régissant les valeurs mobilières vous permettent de refuser de recevoir les trois types de documents destinés aux porteurs de titres, qui sont indiqués ci-après :

- Les documents relatifs aux procurations, y compris les rapports annuels et états financiers qui sont envoyés aux porteurs de titres en prévision d'une assemblée;
- Les rapports annuels et états financiers qui ne sont pas reliés aux procurations; et
- Les documents que l'émetteur assujettit ou toute autre personne ou société envoie aux porteurs de titres et dont l'envoi aux porteurs de titres inscrits n'est pas exigé par le droit des sociétés ou les lois régissant les valeurs mobilières.

Communication de renseignements sur la propriété véritable

Les lois sur les valeurs mobilières permettent aux émetteurs assujettis, ainsi qu'à d'autres personnes et sociétés, d'envoyer des documents relatifs aux affaires internes de l'émetteur assujettit directement aux propriétaires véritables des titres de l'émetteur, si les propriétaires véritables ne s'opposent pas à la communication de renseignements les concernant à l'émetteur assujettit ou à d'autres personnes ou sociétés. La partie 2 du formulaire vous permet d'indiquer si vous vous OPPOSEZ à ce que nous communiquions à l'émetteur assujettit ou à d'autres personnes ou sociétés, des renseignements sur la propriété véritable, c'est-à-dire votre nom, votre adresse postale, le nombre de titres que vous détenez et votre langue de communication préférée.

Si vous ne vous OPPOSEZ PAS à la communication de ces renseignements, veuillez cocher la première case à la partie 2 du formulaire. Dans de tels cas, les coûts associés à l'envoi des documents destinés aux porteurs de titres ne vous seront pas facturés.

Si vous vous OPPOSEZ à la communication de ces renseignements, veuillez cocher la deuxième case à la partie 2 du formulaire. Si vous cochez cette case, tous les documents que vous recevrez en tant que propriétaire véritable des titres vous seront envoyés par nous.

Personnes-ressources

Si vous avez des questions ou si vous voulez changer vos instructions à l'avenir, communiquez avec votre conseiller. Si vous désirez changer vos instructions, vous devez le faire par écrit.

Choix de langue de communication

Le choix de la langue de prédilection qui se trouve à la page 1 de cette demande d'ouverture de compte vous permet de nous indiquer votre langue de communication préférée.

7/20

Modalités relatives aux débits préautorisés (DPA)

a) En signant la présente demande, vous renoncez à toutes exigences de préavis prévues par la Règle H1 de Paiements Canada concernant le(s) montant(s) et date(s) des débits dans votre compte et tout changement apporté au montant ou à la date desdits débits.

b) Vous autorisez B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (« B2BBSVMI ») à porter au débit du compte bancaire indiqué la ou les sommes indiquées selon la ou les fréquences demandées.

c) Si le débit est à des fins de placement personnel, il sera considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel selon la définition de Paiements Canada. Si le débit à des fins de placement d'entreprise, il sera considéré comme un DPA d'entreprise.

d) Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas effectué conformément à la présente convention. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente convention de DPA. Pour obtenir un exemplaire de formulaire de réclamation ou pour plus d'informations sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.paiements.ca.

e) Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est exigée pour autoriser les opérations dans le compte bancaire indiqué ont signé la présente convention.

f) Vous pouvez modifier ces instructions ou annuler ce système en tout temps, pourvu que B2BBSVMI reçoive un préavis par téléphone ou par écrit d'au moins dix (10) jours ouvrables. Pour obtenir un exemplaire du

formulaire d'annulation ou en apprendre davantage sur vos droits d'annuler un accord de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site web de Paiements Canada à www.paiements.ca. B2BBSVMI peut également annuler le présent accord et cesser d'émettre des débits préautorisés à votre compte décrit ci-dessus, sous réserve d'un préavis de 10 jours à votre attention.

g) Vous autorisez B2BBSVMI à accepter les modifications apportées au présent accord par votre courtier inscrit ou par votre conseiller conformément aux politiques de B2BBSVMI et aux exigences de divulgation et d'autorisation exigées par Paiements Canada.

h) Vous consentez à ce que les renseignements figurant dans la présente demande soient communiqués à l'institution financière, pourvu que la divulgation de ces renseignements soit strictement liée et nécessaire à la bonne application des règles applicables aux débits préautorisés.

i) Vous reconnaissez et acceptez l'entière responsabilité des frais encourus si les débits ne peuvent être portés au compte en raison de provisions insuffisantes ou de toute autre raison pour laquelle vous pourriez être tenu responsable.

j) Vous accusez réception d'une copie du présent accord et renoncez expressément à recevoir toute autre forme de confirmation du présent accord de débits préautorisés avant le premier débit.

12/24

Information sur la personne de confiance – Information additionnelle

En signant cette demande d'ouverture de compte, vous comprenez et acceptez que :

Seules les informations nécessaires pour discuter des préoccupations vous concernant et vous aider peuvent être divulguées à votre ou vos personne(s) de confiance. Il peut s'agir, entre autres, d'informations médicales, de détails sur votre vie personnelle, de vos avoirs financiers et de vos transactions.

Une retenue temporaire sur les transactions peut être placée par le courtier ou le conseiller pendant le temps nécessaire pour traiter la situation et les préoccupations vous concernant. Vous serez informé si une telle action est effectuée.

Le courtier ou le conseiller communiquera d'abord avec la personne de confiance principale. La personne de confiance secondaire sera contactée au cas où la personne de confiance principale refuserait, serait incapable ou indisponible pour m'aider ou serait soupçonnée de m'exploiter financièrement ou de me maltraiter.

Vous êtes seul responsable de la notification à votre/vos personne(s) de confiance de cette nomination, des circonstances dans lesquelles elle(s) peut/peuvent être contactée(s) et du fait que vous avez donné leurs

coordonnées au courtier ou au conseiller. Vous confirmez que vous êtes dûment autorisé par votre (vos) personne(s) de confiance à le faire.

Vous êtes le seul à pouvoir révoquer ce consentement ou changer de personne(s) de confiance à tout moment en en informant par écrit le courtier ou le conseiller.

Votre ou vos personnes de confiance ne peuvent exécuter aucune transaction, prendre aucune décision financière ou agir en votre nom.

Le courtier ou le conseiller peut communiquer avec votre ou vos personnes de confiance si l'une des situations mentionnées dans la section Information sur la personne de confiance de la présente demande se produit, mais il n'est pas légalement tenu de le faire et ne peut en aucun cas être tenu responsable de ne pas le faire.

11/21

Définition

Définition d'étranger politiquement vulnérable

Aux fins des présentes, « étranger politiquement vulnérable » s'entend de la personne qui occupe ou a occupé l'une des charges ci-après au sein d'un État étranger ou pour son compte :

- chef d'État ou chef de gouvernement;
- membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent;
- ambassadeur, ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur;
- officier ayant le rang de général ou un rang supérieur;
- dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État;
- chef d'un organisme gouvernemental;
- juge d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou de tout autre tribunal de dernier ressort;
- leader ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative;
- titulaire d'un poste ou d'une charge visé par règlement.

Définition d'un membre de la famille visé par règlement

Aux fins des présentes les membres de la famille visés par règlement d'un « étranger politiquement vulnérable », d'un « national politiquement vulnérable » ou d'un « dirigeant d'une organisation internationale », sont :

- son époux ou son conjoint de fait;
- son enfant;
- sa mère ou son père;
- la mère ou le père de son époux ou de son conjoint de fait; et
- l'enfant de sa mère ou de son père.

Veillez noter que ces définitions englobent les demi-frères et les demi-sœurs.

Modalités relatives aux dépôts

B2B Banque et B2B Trustco acceptent les dépôts, y compris, mais sans s'y limiter, les certificats de placement garanti (les « dépôts à terme ») et les comptes de dépôt (les « autres dépôts »). Les dépôts à terme et les autres dépôts sont collectivement appelés ci-après les « dépôts ». B2B Banque et B2B Trustco sont des institutions membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). Allez à b2bbanque.com pour obtenir une liste à jour de nos dépôts, des renseignements sur notre processus de règlement des plaintes, notre avis de protection des renseignements personnels et nos taux d'intérêt. Les modalités et conditions suivantes (les « modalités ») s'appliquent à tous les dépôts. Dans les présentes modalités, les termes « vous », « votre » et « vos » font référence à vous, le déposant, et/ou au(x) co-déposant(s) et les termes « nous », « notre » et « nos » désignent B2B Banque ou B2B Trustco. Le terme « courtier » désigne toute personne ou entité agissant en tant qu'agent pour B2B Banque ou B2B Trustco relativement à vos dépôts, ainsi que votre conseiller en placements ou courtier. Le terme « demande » désigne la demande d'ouverture d'un compte dont les présentes modalités font partie.

- Dépôts**

Le capital déposé sera gardé ou placé par B2B Banque et/ou toutes ses sociétés apparentées (y compris leurs successeurs et ayant droits respectifs).
- Calcul et versement des intérêts**
 - Liquidités et autres dépôts rémunérés**

Nous nous engageons à vous verser les intérêts courus, mensuellement le jour suivant la fin du mois, pour la période écoulée depuis et comprenant la date à laquelle les intérêts ont été versés pour la dernière fois (dans le cas des dépôts en liquide dans l'encaisse pourvu que des intérêts soient payables sur la base des taux d'intérêts affichés sur notre site web). Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde de clôture des liquidités et des autres dépôts rémunérés, au taux d'intérêt établi par nous de temps à autre. Tous les intérêts payables sur les liquidités sont versés à l'encaisse, et dans le cas des autres dépôts rémunérés, les intérêts payables sont ajoutés au capital des dépôts rémunérés correspondant.
 - Dépôts à terme**

Le taux d'intérêt applicable à vos dépôts à terme dépend du terme et de l'option de versement des intérêts. Le taux d'intérêt applicable à vos dépôts à terme est le taux affiché le jour où nous recevons votre demande dûment remplie et votre argent. Les intérêts sont calculés sur le solde de vos dépôts à terme en fonction du nombre de jours du terme et d'une année de 365 jours. Les intérêts sur vos dépôts à terme de moins de deux ans sont versés à l'échéance et les intérêts sur vos dépôts à terme de deux ans ou plus sont, selon votre choix, soit versés annuellement, semestriellement, trimestriellement, mensuellement, soit composés annuellement et versés à l'échéance. Les intérêts cessent de courir à l'échéance.
- Remboursement garanti**

Nous vous garantissons le remboursement du montant en capital de vos dépôts, auquel s'ajoutent tous les intérêts exigibles et payables sous réserve de l'article d). En contrepartie de notre garantie et en rémunération pour l'administration des dépôts, nous serons autorisés à conserver les intérêts et les bénéfices, découlant de tout placement du capital, dépassant le montant des intérêts qui vous sont dus.
- Accès à vos dépôts**
 - Dépôts** : Vous pouvez effectuer des dépôts (des achats dans le cas de dépôts à terme) dans votre compte de dépôts en nous transmettant un avis à cet effet.
 - Blocage de fonds** : Nous nous réservons le droit de bloquer le paiement de tout chèque ou autre paiement, y compris les débits préautorisés crédités sur vos dépôts, à fin de vérifier qu'il y a une provision suffisante pour verser un tel montant, ou pour toute autre raison permise par la loi.
 - Retraits** : Vous pouvez effectuer des retraits (à l'exception des dépôts à terme) en nous transmettant un avis à cet effet. Pour les retraits dépassant certains plafonds déterminés par nous de temps à autre, votre signature sur la demande de retrait doit être certifiée par une banque, une société de fiducie, un membre d'une bourse reconnue ou par toute autre organisation qui nous convient. Les opérations, y compris les retraits, peuvent être limitées en montant et en fréquence, ou tel que nous le déterminons, et de telles limites peuvent être modifiées à notre discrétion et sans préavis. Les dépôts à terme ne peuvent être retirés qu'à l'échéance. Le capital de vos dépôts à terme sera remboursé à l'échéance, et vous ne pouvez pas le retirer avant la fin de l'échéance.
- Commissions et honoraires**

Il se peut que nous versions à votre courtier une commission sur vos dépôts. Il s'agit d'une commission de suivi sur les dépôts rémunérés, basée sur le solde de clôture quotidien de vos dépôts rémunérés, ainsi qu'une commission initiale versée sur le solde de vos dépôts à terme au moment de l'achat. Pour les liquidités, il se peut que nous versions à l'administrateur de votre compte des honoraires ne dépassant pas un montant équivalent à l'écart entre notre taux d'intérêt préférentiel (lequel est variable, susceptible de fluctuations, et affiché sur b2bbanque.com) et le taux d'intérêt effectif (le cas échéant) applicable à vos dépôts en liquide dans l'encaisse, et calculé quotidiennement sur le solde de vos liquidités. Le taux maximum des commissions et des honoraires susmentionnés peut varier de temps à autre sans préavis de notre part.
- Régimes et comptes admissibles**

Vos dépôts doivent être détenus dans des régimes ou comptes que nous pouvons, à notre seule

Définition d'un national politiquement vulnérable

Aux fins des présentes, un « national politiquement vulnérable » est une personne qui exerce ou a exercé l'un des mandats ou postes suivants au sein ou pour le compte d'une administration fédérale ou provinciale, tels qu'indiqués en (a) à (j), ou le mandat ou le poste indiqué en (k) au sein d'une municipalité :

- gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement;
- membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative;
- sous-ministre ou titulaire d'un poste de niveau équivalent;
- ambassadeur, ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur;
- officier militaire ayant le rang de général ou un rang supérieur;
- président d'une société appartenant directement et entièrement à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province;
- chef d'un organisme gouvernemental;
- juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein de l'assemblée législative;
- titulaire d'un mandat ou d'un poste prévus par règlement; ou
- maire.

Définition d'un « dirigeant d'une organisation internationale »

Aux fins des présentes, un « dirigeant d'une organisation internationale » est le dirigeant d'une organisation internationale créée par les gouvernements de divers États ou le dirigeant d'une institution de ladite organisation.

Définition de « proches collaborateurs »

Aux fins des présentes, des « proches collaborateurs » d'un étranger politiquement vulnérable, d'un national politiquement vulnérable et d'un dirigeant d'une organisation internationale sont :

- des personnes ayant une relation d'affaires étroite;
- des personnes ayant une relation personnelle très étroite; ou
- des personnes qui sont impliquées dans une opération financière importante.

discrétion, autoriser de temps à autre (les « dépôts admissibles »).

- Responsabilité solidaire**

Vous êtes tous conjointement et solidairement responsables auprès de nous de toute dette et de toute obligation relativement aux dépôts si les dépôts sont détenus conjointement ou à titre de propriétaires en commun (si disponible).
- Plaintes**

Pour toute plainte concernant vos dépôts, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au 1.866.884.9407. Pour de plus amples renseignements, consultez la Procédure de règlement des plaintes de B2B Banque qui est accessible en ligne à b2bbanque.com.
- Protection de vos renseignements personnels – dépôts personnels seulement**

En effectuant des dépôts auprès de nous, vous consentez à ce que vos renseignements personnels et financiers soient recueillis, utilisés et communiqués aux fins énoncées dans notre Code de confidentialité, tel que modifié de temps à autre. Notre Code de confidentialité fait partie intégrante des présentes modalités, et votre acceptation des modalités indique que vous acceptez les dispositions du Code de confidentialité. Notre Code de confidentialité peut être obtenu sur demande et il est accessible en ligne à b2bbanque.com.
- Avis**

Toute référence à un avis dans les présentes modalités signifiera un avis donné selon la forme et la manière prescrites à l'article j). Nous pouvons vous transmettre tout avis ou autre communication exigés ou permis par la poste, par téléphone, par courriel, par télécopieur, par affichage sur le site web, par tout autre support physique ou électronique, ou par voie de communiqué de presse, de publicité ou de tout autre avis dans les médias.

Sauf indication contraire, vous ou un courtier pouvez nous transmettre un avis par la poste, par télécopieur ou par téléphone, ou par tout autre moyen physique ou électronique, tel que stipulé par nous de temps à autre, aux coordonnées suivantes :

B2B Banque
199 rue Bay, bureau 600
CP 279 SUCC Commerce Court
Toronto ON M5L 0A2
Sans frais : 1.866.884.9407
Télécopieur : 1.866.941.7711

Les avis, demandes ou autres communications seront réputés nous avoir été remis et avoir été reçus par nous au moment où nous les recevons. Sauf indication contraire, si l'avis est envoyé par la poste, vous serez réputé avoir reçu l'avis à la date qui correspond au cinquième (5 e) jour ouvrable suivant la date à laquelle l'avis a été posté. Dans tous les autres cas, vous serez réputé avoir reçu l'avis à la date d'envoi de l'avis.
- Modifications apportées au dossier du déposant**

Vous consentez à nous aviser par écrit, dans les plus brefs délais, de toute modification apportée à votre adresse postale ou à tout autre renseignement de votre dossier de déposant.
- Relevés et avis d'exécution des dépôts**

Vous devez nous aviser dans les plus brefs délais de toute erreur, irrégularité, omission ou activité non autorisée dans votre compte de dépôts, dès que vous en prenez connaissance. Si aucun avis n'est reçu de votre part, dans les 30 jours de la date d'un relevé ou d'un avis d'exécution, indiquant des mouvements ou des soldes de votre compte de dépôts, vous serez réputé avoir accepté le relevé de compte comme étant valide et exact, et vous renoncez à faire toute réclamation relativement à tout montant sur le relevé ou l'avis d'exécution, et toute autre réclamation pour négligence, conversion, abus de confiance, violation de toute obligation fiduciaire ou autre. Nous nous réservons le droit de recouvrer auprès de vous ou de débiter votre compte de dépôts en cas de crédit erroné ou d'omission de débit.
- Réception des relevés**

Dans le cas de dépôts détenus conjointement ou par des propriétaires en commun (si disponible) ou en fiducie, tous les relevés ou autres avis de notre part vous seront transmis. Tous ces avis seront alors réputés avoir été envoyés à chacun d'entre vous.
- Exigences en matière de documents**

Dans le cas d'un compte de dépôts détenu conjointement ou à titre de propriétaires en commun (si disponible), au décès de l'un d'entre vous, le ou les déposants survivants consentent à nous aviser immédiatement du décès et à nous fournir les documents que nous pourrions raisonnablement demander. Nous nous réservons le droit de restreindre l'accès aux sommes détenues dans votre compte de dépôts, si nous le jugeons nécessaire aux fins de nous conformer à toute loi actuelle ou future.
- Responsabilité solidaire et successions**

Dans le cas d'un compte de dépôts détenu conjointement ou à titre de propriétaires en commun (si disponible), la succession du défunt et le ou les déposants survivants continuent d'être conjointement et solidairement responsables de toute dette et de toute obligation découlant d'opérations effectuées avant que nous n'ayons reçu un avis écrit nous informant du décès, ou découlant de la liquidation du

Modalités relatives aux dépôts (suite)

- compte ou de l'ajustement des intérêts du ou des déposants survivants.
- (p) **Obligation de respect des modalités de fiducie**
Si les dépôts sont détenus en fiducie, nous ne sommes pas tenus de respecter les modalités d'aucune fiducie; il vous incombe à vous d'assumer l'entière responsabilité de vous conformer aux modalités de toute convention de fiducie ou de toute loi en vigueur.
- (q) **Exigences en matière de documents du survivant**
Dans le cas de dépôts détenus en fiducie, au décès de l'un d'entre vous, le ou les déposants survivants consentent à nous aviser immédiatement du décès et de nous fournir les documents que nous pourrions raisonnablement demander. Nous nous réservons le droit de limiter l'accès aux sommes détenues dans vos dépôts, si nous le jugeons nécessaire aux fins de nous conformer à toute loi actuelle ou future.
- (r) **Responsabilité limitée en matière de dommages**
Sans limiter la portée d'aucune autre disposition des présentes modalités, nous ne serons pas tenus pour responsables, et vous consentez à nous dégager de toute responsabilité et à nous garantir contre des pertes, coûts, frais, réclamations, obligations, retards, dommages, dépenses ou inconvénients de quelque sorte que ce soit, subis par vous ou par un tiers, directement ou indirectement (y compris tout dommage particulier ou indirect) découlant de tout(e) :
- erreur, défaillance, mauvais fonctionnement ou inaccessibilité de tout système ou équipement, ou des erreurs, retards ou défaillances d'exécution ou l'inachèvement de toute opération ou de tout service;
 - dommage découlant de notre négligence ou de celle de nos employés, mandataires ou représentants, même si nous étions conscients que des dommages étaient possibles;
 - exécution d'instructions (y compris de révocation d'un accord de DPA) de votre part, y compris toutes instructions reçues d'une personne affirmant être vous ou agir en votre nom, y compris un courtier; ou
 - exercice de notre discrétion de ne pas donner suite à une opération incomplète, illisible ou ambiguë ou que nous croyons frauduleuse. Dans le cas d'une négligence grave ou d'une faute grave de notre part, notre responsabilité ne dépassera pas le moins élevé du montant de l'élément en question ou des dommages directs que vous avez subis.
- (s) **Courtier**
Vous reconnaissez qu'un courtier est votre mandataire et que lorsqu'il agit (ou affirme agir) en tant que courtier, il n'est ni notre mandataire ni le mandataire de B2B Banque Services financiers Inc., de B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc., ou de B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. Nous sommes en droit de consentir et de donner suite à tout avis, toute autorisation ou toute autre communication que nous croyons de bonne foi nous avoir été donnés par vous ou en votre nom par un courtier. Il ne nous incombe aucunement de vérifier qu'un courtier est dûment autorisé à agir en tant que votre mandataire ou qu'il soit autorisé à agir en votre nom.
- (t) **Retour du capital**
Nous nous réservons le droit de rejeter tous dépôts effectués par vous et de retirer, en tout ou en partie, tous montants détenus dans votre compte de dépôts pour vous les retourner.
- (u) **Cessions et transferts**
Les dépôts ne sont, en aucun cas, ni négociables, ni transférables ou cessibles à quiconque autre que nous ou tel que nous consentons par écrit.
- (v) **Modifications à cette convention**
- (i) Dans la mesure permise par la loi en vigueur et sous réserve de ii) ci-dessous, nous pouvons unilatéralement modifier toute partie des présentes modalités (à l'exception des articles a), b) et c) si ladite modification concerne des dépôts à terme), si nous vous envoyons un avis de modification au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de ladite modification.
- (ii) Vous pouvez, dans les 60 jours suivant la réception d'un avis, retirer vos dépôts, sans frais ou pénalité, si nous décidons unilatéralement d'augmenter vos obligations envers nous ou de réduire nos obligations envers vous, en vertu des présentes modalités.
- (w) **Facturation des frais juridiques**
Vous consentez à nous rembourser sur demande tous frais engagés pour le recouvrement de montants que vous nous devez, incluant les frais juridiques sur une base avocat-client et tous honoraires d'avocat raisonnables imputés par notre service de contentieux. Si nous engageons de telles dépenses afin de donner suite à tout avis légal ou à toute saisie de vos dépôts ou afférent à toutes sommes dans votre compte de dépôts, nous pouvons porter de telles dépenses, ainsi que tous frais engagés pour nous conformer à l'ordonnance en question, au débit de votre compte de dépôts. Si vous ne remboursez pas les frais, ils pourraient être portés au débit de tout compte que vous détenez auprès de nous. Si vous négligez de payer nos coûts, ils peuvent être imputés à tout compte que vous détenez auprès de nous.
- (x) **Droit de compensation**
Nous nous réservons le droit de prélever toute somme de vos dépôts, à tout moment, pour rembourser toute dette ou autre obligation (y compris toute obligation éventuelle) que vous avez envers nous, quelle qu'en soit la devise, en lien avec toute autre problème que nous avons avec vous, et nous ne sommes tenus de vous communiquer un avis que dans la mesure où la loi l'exige.

Le 30 avril 2020